



## Mairie et salle polyvalente : une nouvelle maison commune

La municipalité a décidé de rénover l'ensemble Mairie/Salle Polyvalente. En 2020, l'analyse de l'existant du complexe mairie/salle polyvalente a fait ressortir : une mairie éclatée entre le rez-de-chaussée dans une aile et le 1<sup>er</sup> étage dans une autre, un manque d'accès pour les personnes à mobilité réduite (PMR) aux salles du conseil et des mariages, des problèmes d'isolation thermique, une mauvaise acoustique de la salle, et enfin un bâtiment compliqué dans sa forme extérieure et peu esthétique côté rues.



Ci-dessus, la simulation du projet de la nouvelle Mairie et Salle Polyvalente.  
En loupe ci-contre le parvis finalisé avec l'accès PMR

**D**evant ce constat, le conseil municipal s'est interrogé sur la nature du projet à mener : simple rénovation ? construction d'une nouvelle salle sur le parking ? si oui, que faire de l'ancien bâtiment ? Pour initier ce projet, il nous a paru indispensable d'être conseillés et assistés. C'est pourquoi nous avons fait appel

### ÉLABORATION D'UN PROGRAMME DE TRAVAUX :

En 2021, un Comité de Pilotage (COFIL) composé des élus, de l'ADAC 22 et de Mme VIDELO, architecte du CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement), dont les conseils ont été précieux, a établi un programme de travaux visant

à restructurer le bâtiment actuel et à l'agrandir pour identifier 2 parties distinctes autonomes : la mairie et la salle polyvalente. Ce programme de travaux a servi de base début 2022 à une consultation d'architectes sur appel d'offres. Dans un premier temps, 4 cabinets ont été retenus et ont été auditionnés par le COFIL pour percevoir leur vision du projet. À l'issue de ces auditions, les membres du COFIL ont retenu unanimement le Cabinet BRA (Bureau Réflexion Architecture) de Rennes.

[www.saint-lormel.fr](http://www.saint-lormel.fr)

#### Mairie de Saint-Lormel

1, rue St-Pierre  
22 130 ST-LORMEL  
Tél. : 02 96 84 14 80  
mairie.st.lormel@orange.fr

#### Horaires d'ouverture au public :

Tous les matins, du lundi au samedi, de 9h à 12h et le jeudi soir de 16h à 18h.

Numéro d'appel d'urgence  
CCAS en dehors des heures  
d'ouverture du standard  
(9 h-12h & 14 h-17h30)  
au 06 74 65 55 64

#### Imprimeur Gérant :

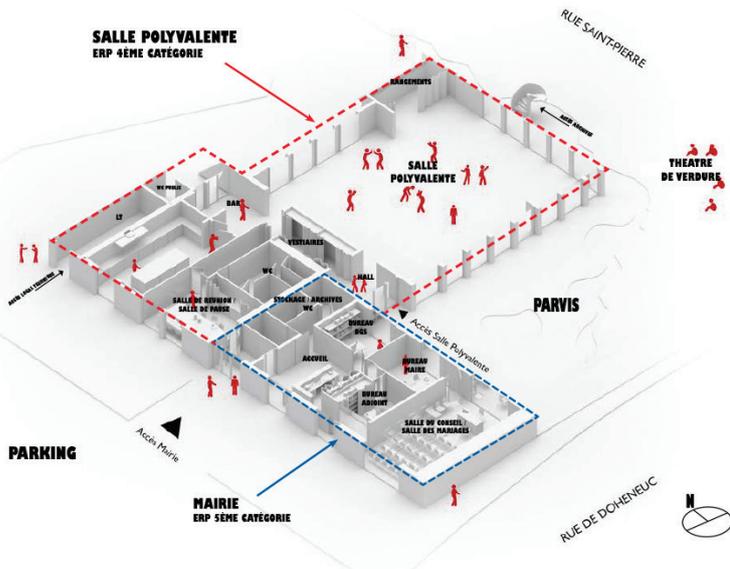
René BOUAN

#### Ont participé à la réalisation :

William AUBIN,  
René BOUAN,  
Deborah LE DREF,  
Catherine SORGNIARD,  
Josiane ROBISSOUT,  
Thomas SCHMITT

#### Création et mise en page :

Cocktail Graphic  
22130 Saint-Lormel  
[www.cocktail-graphic.com](http://www.cocktail-graphic.com)



### MISE AU POINT DU PROJET :

Ensuite, le COPIL a travaillé toute l'année 2022 à la mise au point du projet sur la base du parti d'aménagement proposé par les architectes, très disponibles et très ouverts pour apporter des améliorations sur tous les points, même dans les détails et toujours en veillant à nos possibilités financières.

### PRÉSENTATION DU PROJET :

Le projet de restructuration du complexe actuel vise à identifier et séparer en son sein mairie et salle polyvalente, en optimisant les volumes et en visant un haut niveau de performance énergétique. La partie Ouest du complexe actuel sera destinée à la Mairie, avec une extension limitée au Sud pour réaliser une salle destinée aux réunions du conseil municipal et aux cérémonies, notamment les mariages.

La partie Est sera totalement consacrée à la salle polyvalente. Les éléments du bâtiment faisant saillie au Sud (mur de granit, escalier monumental, etc.) seront détruits pour refaire entièrement la façade avec isolation thermique performante. Une extension limitée au Nord permettra d'abriter une cuisine et un local technique.

### Une partie de l'existant sera donc démolie. Après réhabilitation et extension du complexe, le nouvel ensemble aura donc :

- 2 parties autonomes et bien identifiées,
- un seul niveau : celui de la salle actuellement,
- une architecture simplifiée,
- une partie administrative plus fonctionnelle,
- une salle dite « d'activité » pour les réunions de travail des élus et des associations ou des ateliers divers,
- une salle commune conseil municipal + mariages avec

accès direct de l'extérieur à niveau,

- une salle polyvalente de surface équivalente à l'actuelle (150 places assises, 200 debout), équipée de grandes baies, avec une bonne acoustique,
- un grand parvis extérieur permettant l'accès à la salle polyvalente et à la salle des mariages,
- un système de chauffage performant couplé à une isolation thermique efficace,
- une cuisine/office fonctionnelle et un local de stockage avec une aire de livraison indépendante.

L'ensemble sera agrémenté d'un théâtre de verdure aménagé entre la rue Saint Pierre et la salle.

### COÛT DE L'OPÉRATION :

Pour le financement de cette réalisation dont le coût prévisionnel est évalué à 1 240 000 € HT, nous avons déjà la confirmation définitive de 2 subventions : 75 000 € de Dinan Agglomération fonds de concours et 97 113 € du

Département au titre du contrat de territoire.

Nous attendons 150 000 € de la Région.

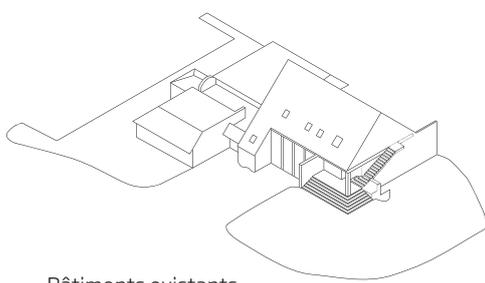
Et de l'État nous espérons 300 000 € sur 2 ans au titre de la DETR (Dotation d'équipement des territoires ruraux) et de la DSIL (Dotation soutien à l'investissement local), cette dotation est notamment destinée à la rénovation thermique et au développement d'infrastructures en faveur de la mobilité.

Pour le reste, une part d'autofinancement avec nos fonds propres et le recours à l'emprunt.

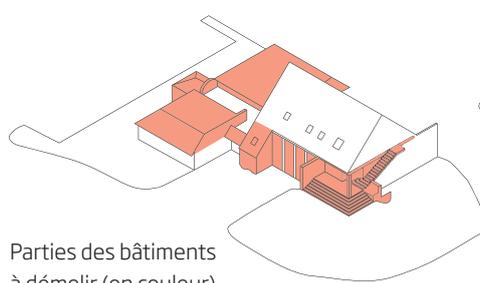
### CALENDRIER À VENIR :

- le permis de construire est en cours d'instruction,
- l'appel d'offres pour les travaux va être lancé dans les prochains jours,
- les travaux devraient être engagés début avril 2023 et terminés courant deuxième semestre 2024.

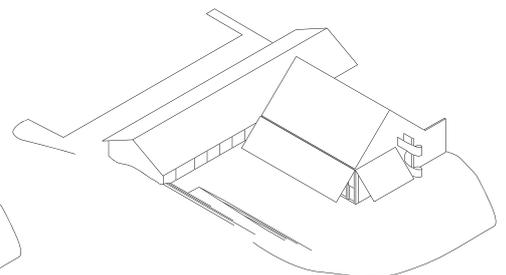
Les plans sont consultables sur le site de la commune : <https://www.saint-lormel.fr/>



Bâtiments existants



Parties des bâtiments à démolir (en couleur)



Projet des nouveaux bâtiments



# LES BRÈVES\* du Conseil Municipal

**DU 20  
JANVIER  
2023**

## Étaient présents :

AILLET Louis,  
BOUAN Chantal,  
DAUNAY Loïc,  
NEUTE Françoise,  
PLESTAN Sylvaine,  
RAULT Philippe,  
ROBISSOUT Josiane,  
SORGNIARD Catherine,  
SUIRE Thierry

## Absents excusés :

AUBIN William  
(procuration  
à AILLET Louis)  
BOUAN René  
(procuration  
à SUIRE Thierry,  
LEBORGNE Régine  
(procuration à  
ROBISSOUT Josiane)  
MENIER Mireille  
(procuration à  
DAUNAY Loïc),  
PORCHER Aurélie  
(procuration à  
PLESTAN Sylvaine),  
SCHMITT Thomas  
(procuration à  
NEUTE Françoise)

\* Ces "brèves" représentent les principales informations du Conseil Municipal traitées par la commission information et communication. Elles ne doivent pas être considérées comme le compte-rendu complet et officiel du Conseil Municipal. Celui-ci est téléchargeable sur : [www.saint-lormel.fr](http://www.saint-lormel.fr)

## • Les infos de Dinan Agglomération :

> **Réunion du conseil communautaire de Dinan Agglomération** : Séance du 19 décembre 2022 : vote du budget 2023 de Dinan Agglomération.

> **Prix et qualité du service déchets de 2021** : Le conseil municipal prend acte du Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) déchets de l'année 2021 adopté par le conseil communautaire de Dinan Agglomération le 24 octobre 2022. Ce RPQS est mis à disposition du public par voie d'affichage, aux lieux habituels de Dinan



Agglomération ainsi que sur son site internet : [www.dinan-agglomeration.fr/](http://www.dinan-agglomeration.fr/)

## > Convention de prestations de services en assainissement collectif pour 2023 :

Lors de la création de Dinan Agglomération au 1<sup>er</sup> janvier 2017, la compétence Assainissement était détenue et exercée par les communes, à l'exception des communes qui constituaient l'ex-Dinan Communauté, à laquelle la compétence avait été transférée bien antérieurement. Dinan Agglomération n'ayant pas restitué cette compétence optionnelle aux communes, elle est donc pleinement compétente depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 pour l'exercer sur l'intégralité de son territoire.

Dans le cadre de cette prise de compétences, Dinan Agglomération ne possède pas encore les ressources matérielles et humaines suffisantes, notamment en ce qui concerne les services aux usagers (gestion clientèle, facturation), la gestion courante des stations d'épurations (entretien des abords, analyses hebdomadaires autocontrôles), les travaux ponctuels assurés par les régies communales.

Dans l'attente d'une mise en place homogène de cette organisation, et afin d'assurer pour cette période transitoire la continuité du service public, le conseil municipal accepte la convention de service visant à préciser les conditions techniques et financières dans lesquelles la commune assurera, des prestations ponctuelles pour le compte de Dinan Agglomération dans le cadre de la compétence Assainissement.

## LES INFOS DE LA MAIRIE

### → HORAIRES D'HIVER DES DECHETTERIES :

#### • PLANCOET

**ZA de Nazareth**  
**02 96 80 29 72**

Du 4 novembre  
au 31 janvier :

Lundi 9h - 12h

Mardi, mercredi, vendredi  
et samedi : 9h - 12h et

14h - 17h

Jeudi 14h - 17h

#### • MATIGNON

**Route du Chemin Vert**  
**02 96 41 12 63**

Du 1<sup>er</sup> octobre au 31 mars :

Mardi, mercredi, jeudi, ven-  
dredi et samedi : 9h - 12h

et 13h30 - 17h30

### → RESTOS DU CŒUR DE MATIGNON :



**La campagne d'hiver des Restos du Cœur qui a débuté le jeudi 24 novembre 2022 se poursuivra jusqu'au jeudi 9 mars 2023** La

distribution se fera chaque  
jeudi de 9h à 11h15.

02 96 80 52 91

[ad22.matignon@restosdu-coeur.org](mailto:ad22.matignon@restosdu-coeur.org)

ZA Rue du Chemin vert  
22550 Matignon

## LE SAVIEZ-VOUS ?

Transport scolaire  
**BREIZHGO**

## BREIZHGO SOLIDAIRE.

La Région propose depuis plusieurs années un tarif BreizhGo Solidaire offrant la possibilité à certains publics en situation difficile de voyager à tarif réduit sur le réseau BreizhGo TER et cars interurbains.



Retrouvez toutes les informations (Tarifs, critères d'éligibilité, où formuler sa demande ?) sur le site web :

[www.breizhgo.bzh/solidaire](http://www.breizhgo.bzh/solidaire)

## Les brèves du Conseil Municipal du 20 JANVIER 2023 (suite)

### • Médiation dans le cadre de certains litiges de la fonction publique : un nouveau mode de règlement alternatif des litiges

La loi n° 2021-1729 du 22 décembre 2021 pour la confiance dans l'institution judiciaire a légitimé les Centres de gestion pour assumer le rôle de médiateur au sein de la fonction

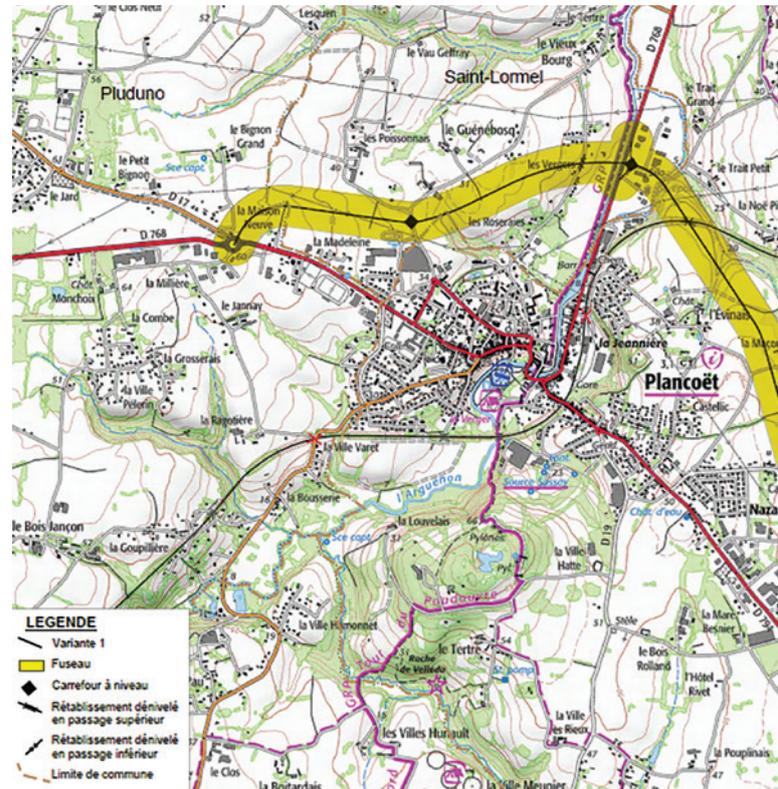
publique territoriale. Ainsi, en qualité de tiers de confiance, les Centres de Gestion (CDG) peuvent intervenir en tant que médiateurs dans les litiges opposant des agents publics à leur employeur.

Pour rappel, la médiation est un dispositif par lequel les parties confrontées à un litige tentent de parvenir à un accord équitable, compréhensible et acceptable en vue de la résolution amiable de leurs différends. Elle s'avère plus rapide, moins coûteuse et mieux adaptée à une prise en compte globale de la situation qu'un contentieux engagé devant une juridiction administrative. Considérant l'intérêt pour la collectivité d'adhérer à la procédure de médiation au regard de l'objet et des modalités proposées, le conseil municipal :

- DÉCIDE d'adhérer à la procédure de médiation proposée par le Centre de Gestion des Côtes D'Armor (CDG 22).
- APPROUVE la convention d'adhésion qui concernera les litiges portant sur des décisions nées à compter du 1<sup>er</sup> février 2023, sous réserve d'une saisine du médiateur dans le délai de recours contentieux.
- AUTORISE le Maire à signer cette convention qui sera transmise par le CDG 22 pour information au tribunal administratif de RENNES.

### • SAUR : Remplacement d'un poteau incendie

Le poteau incendie se situant rue du 4 août 1944 nécessite d'être remplacé en raison de son état d'usure. Le Conseil Municipal valide le devis de la SAUR pour un montant de 3042,87 € HT soit 3651,44 € TTC.



### • Projet de déviation de Plancoët : choix de la variante de tracé à retenir pour la suite des études

Le projet de déviation de Plancoët est inscrit en opération prioritaire en études dans le Schéma Départemental d'Aménagement Routier (SDAR) des Côtes d'Armor.

Ce projet, situé sur les communes de Pluduno, Saint-Lormel et Plancoët, consiste à contourner l'agglomération de Plancoët en reliant la RD 768 à l'Ouest (giratoire de la « Millière ») et la RD 794 à l'Est (giratoire du « Frêne »).

### L'aménagement de la déviation de Plancoët a pour objectifs :

- d'améliorer et de sécuriser les itinéraires RD 768 et RD 794, axes structurants pour le quart Nord-Est du Département ;
- de supprimer le trafic de transit dans le centre-ville de Plancoët et ainsi améliorer la

qualité et le cadre de vie des habitants de l'agglomération ;

- de faciliter les liaisons vers et depuis les pôles économiques que constituent Dinan d'une part et Lamballe d'autre part, notamment pour le secteur agroalimentaire ;

- de permettre une desserte efficace du littoral depuis les terres, les RD 768 et RD 794 se présentant comme un itinéraire parallèle à la route côtière RD 786.

Conformément aux dispositions des articles L.103-2 et R.103-1 2° du Code de l'Urbanisme et de la délibération du Conseil Départemental du 8 novembre 2021, le Département des Côtes d'Armor, maître d'ouvrage du projet routier, a organisé une première phase de concertation publique relative au choix de la variante de tracé :

- une concertation phase 1 réalisée du mercredi 15 décembre 2021 au jeudi 17 février 2022 inclus en mairies de Pluduno, Saint-Lormel et

### LES INFOS DE LA MAIRIE

→ BIENTOT 16 ANS ! PENSEZ AU RECENSEMENT, C'EST OBLIGATOIRE

**Les jeunes gens et jeunes filles né(e)s en FEVRIER 2007 sont invités à se présenter à la mairie à partir de leur date anniversaire (apporter le livret de famille).**

#### • DÉMARCHE :

Sur place : En mairie. Le jeune doit faire la démarche lui-même. S'il est mineur, il peut se faire représenter par l'un de ses parents. Il doit se rendre à sa mairie avec les documents suivants : Pièce d'identité justifiant de la nationalité française (carte nationale d'identité ou passeport) ; Livret de famille. A savoir : il n'est pas nécessaire de fournir un justificatif de domicile.

Le Service en ligne est indisponible actuellement



Plancoët au cours de laquelle 6 variantes de tracé de la déviation (V1, V2bis, V3, V4, V5, V6), 2 sous-variantes de tracé (V1bis et V6bis), plus la variante 0 qui consiste à ne pas réaliser de déviation, ont été présentées à la concertation ;

- un complément de concertation phase 1 réalisé du mardi 20 septembre 2022 au vendredi 21 octobre 2022 inclus en mairies de Pluduno, Saint-Lormel et Plancoët au cours duquel 3 nouvelles variantes de tracé de la déviation (variante mixte variante 1, variante 4 sur la base des hypothèses retenues pour la révision du Plan de Prévention des Risques d'inondation et de submersion marine (PPRism) de l'Arguenon approuvé par arrêté préfectoral du 19 mai 2017) et la variante 1bis adaptée, ont été présentées à la concertation.

Par délibération en date du 16 janvier 2023, la Commis-

sion Permanente du Conseil départemental a arrêté le bilan de la première phase de concertation relative au projet d'aménagement de la déviation de Plancoët conformément au dossier « Bilan de concertation - Phase 1 », dossier mis à disposition du site internet du Département ainsi que dans les mairies de Pluduno, Saint-Lormel et Plancoët.

Lors de la réunion du Comité de Pilotage (COPIL) du 9 décembre 2022, il a été acté l'avis favorable de toutes les collectivités présentes, membres du COPIL, pour retenir la variante 1 pour la suite des études.

### Rappel synthétique des caractéristiques géométriques principales de la variante 1 (voir plan) :

- longueur : 4,7 km.
- route à chaussée bidirectionnelle.
- origine : giratoire de la « Millière ».
- extrémité : giratoire du « Frêne ».
- 3 points d'échange avec la Voie Communale n° 4 du Vieux Bourg, la RD 768 et la RD 28.
- ouvrages d'art notamment pour rétablir la Voie Communale des Vergers et la voie ferrée, pour franchir les cours d'eau et assurer la transparence hydraulique dans la traversée de la vallée de l'Arguenon.

Dans le prolongement du Comité de Pilotage, le Département demande aux communes de Pluduno, Saint-Lormel, Plancoët et à Dinan Agglomération de délibérer pour confirmer le choix de retenir la variante 1 pour la suite des études. Le Conseil municipal, à l'unanimité émet un avis favorable pour retenir la variante 1 pour la suite des études relatives à la déviation de Plancoët.

### • Lotissement du Hameau de la Tourelle 2 : rétrocession de l'éclairage public dans le domaine syndical

Le conseil municipal autorise le Maire à signer la convention tripartite de remise des installations d'éclairage public dans le domaine syndical du lotissement du Hameau de la Tourelle 2 entre Terre et Projets (lotisseur), le Syndicat Départemental d'Énergie (SDE 22) et la Commune de Saint-Lormel.

Cette convention a pour objet de définir les modalités du contrôle par le syndicat, des études, de la préparation du marché et de l'exécution des travaux relatifs aux équipements d'éclairage public du lotissement du Hameau de la Tourelle 2 et dont la prise en charge après leur achèvement est envisagée par le syndicat.

### • ÉCONOMIE ÉNERGÉTIQUE : travaux d'isolation à l'école

Un isolant va être posé sur le sol de l'ancien appartement se situant au-dessus de la classe des GS-CP.

### • ENVIRONNEMENT - volet ESPACES VERTS : Fleurissement estival

Il est décidé de reconduire le fleurissement estival (pots et



### LES INFOS DE LA MAIRIE

→ CALENDRIER DES PERMANENCES DU MEDIATEUR DE JUSTICE :

*Pour tout problème de droit privé, le médiateur de justice peut vous aider.*

*Une fois par mois il tient une permanence sur rendez-vous de 9 h à 11 h 30 dans différentes mairies :*

- Mardi 7 février en la mairie de Pleudihen
- Mardi 14 février en la mairie de Plancoët
- Mardi 21 février en la mairie de Plouër
- Mardi 28 février en la mairie de Ploubalay
- Mardi 7 mars en la mairie de Pleudihen

jardinières) tel qu'il a été fait en 2022.

La séance est levée à 22 h.

### • Prochain conseil municipal :

vendredi 17 février 2023 à 20h. Le compte rendu réglementaire de ce conseil municipal est téléchargeable sur notre site web : [www.saint-lormel.fr](http://www.saint-lormel.fr) et est disponible en mairie ■

# Le secteur de l'aide à domicile RECRUTE...

Le secteur de l'aide à domicile manque de personnel. C'est pourquoi, dans le cadre du Service Public de l'Insertion et de l'Emploi, la Région Bretagne, les Départements bretons, Pôle emploi, les services de l'État se mobilisent pour développer des solutions pratiques permettant que les besoins des employeurs et ceux des personnes en parcours d'insertion se rejoignent.

Le CLPS L'enjeu compétences, organisme de formation professionnelle pour adultes, est chargé de mettre en place à Dinan, une nouvelle action de formation expérimentale intitulée « Parcours d'accès à l'emploi d'aide à domicile » à partir du 27 février 2023.

**Le parcours d'accès à l'emploi d'aide à domicile proposé comprend :**

- **une 1<sup>ère</sup> phase** « Découvrez et testez en 1 mois le métier d'aide à domicile », sans engagement de la part des participants qui peuvent arrêter à tout moment ;
- **une phase 2 :** pour les personnes toujours intéressées, une formation aux pratiques et postures professionnelles pour devenir assistant de vie aux familles durant 5,5 mois ;
- **une phase 3 :** la signature d'un contrat de travail chez l'un des employeurs partenaires du territoire.

La particularité du parcours est de bénéficier tout au long du parcours d'un accompagnement individuel renforcé à la levée des freins (mobilité, garde d'enfants, santé, ...) pour faciliter la

poursuite de la formation et l'intégration chez l'employeur, et de privilégier la mise en pratique plus que la théorie.

La 1<sup>ère</sup> phase de découverte du métier se déroulera du 27/02/2023 au 31/03/2023.

Nous organisons des temps conviviaux de 2 heures au CLPS de Quévert, Espace Atlante 7 rue de la Violette, afin que les personnes intéressées puissent venir découvrir le parcours, poser leurs questions et rencontrer des professionnels du service à la personne et des employeurs :

- Le lundi 30 janvier 2023 à 14 heures
- Le mardi 07 février 2023 à 9 heures 30
- Le jeudi 16 février 2023 à 9 heures 30
- Le mardi 21 février 2023 à 14 heures



## LA CENTRALE SOLAIRE DE RUCA :

### UN FINANCEMENT PARTICIPATIF POUR ENGAGER LE GRAND PUBLIC



Après la mise en service en octobre 2022, la centrale solaire au sol de Ruca compte 9822 panneaux solaires implantés sur un ancien centre d'enfouissement technique, propriété du Kerval Centre Armor.

Le projet s'engage dans une nouvelle étape : la mise en place d'un financement participatif invitant les habitants du territoire à investir dans la centrale photovoltaïque à hauteur de 80 000 € (soit 2 % du montant total).

Du 25 janvier au 15 février 2023, la SEM Énergies 22, la commune de Ruca et Dinan Agglomération, partenaires du projet, lance ce financement participatif qui est uniquement ouvert

aux habitants de Dinan Agglomération. À partir du 15 février, il sera ouvert à tous les habitants du département des Côtes d'Armor.

Pour plus d'informations rendez-vous sur : <https://www.gwenneg.bzh/fr/ierlruca> ou [contact@gwenneg.bzh](mailto:contact@gwenneg.bzh) et 02 23 62 86 60

# SÉCURITÉ ROUTIÈRE : Bien circuler à trottinette

Lorsque l'on évoque les trottinettes il faut distinguer 2 types d'engins : les engins sans moteur utilisant uniquement la force de propulsion de l'utilisateur et les engins à moteur utilisant le plus souvent une énergie électrique.

## LES ENGIN SANS MOTEUR

Un utilisateur de rollers, skateboard ou trottinette (sans moteur) est considéré comme un piéton et doit rouler sur le trottoir en respectant les autres usagers (à condition de ne pas dépasser la vitesse de 6 km/h).

## LES ENGIN AVEC MOTEUR

Les engins de déplacements électriques (trottinette électrique, hoverboard, gyropode, monoroue) doivent circuler sur la piste cyclable lorsqu'elle existe. En agglomération, vous devez emprunter les pistes et bandes cyclables, lorsqu'il y en a. Sinon, vous pouvez

circuler sur les routes limitées à 50 km/h seulement. En dehors des villes, vous ne devez pas circuler sur la chaussée, vous ne pouvez emprunter que les voies vertes et les pistes cyclables.

## RECOMMANDATIONS

Il est fortement recommandé aux utilisateurs d'être équipés de casque, de gilet réfléchissant et tout autre équipement apportant un complément de sécurité surtout en cas de circulation la nuit ou de visibilité insuffisante la journée.



**LES AMENDES PRÉVUES**

- Casque audio et écouteurs interdits **35€**
- Usage du téléphone interdit **135€**
- Assurance obligatoire Jusqu'à **3750€**
- Interdit de transporter un passager **35€**
- Interdit aux moins de 12 ans **135€**
- Interdit de circuler sur le trottoir **135€**
- Stationnement gênant sur le trottoir **35€**

Vitesse limitée **25**  
**1500€**

Casque fortement recommandé, mais pas obligatoire (en ville)

Vêtement rétro-réfléchissant obligatoire la nuit, recommandé en journée (en ville) **11€**

Avertisseur sonore, freins, feux avant et arrière, dispositifs rétro-réfléchissants obligatoires **11€**

Source : infographie Journal l'Union



## VIE COMMUNALE : associations et entreprises

### LORMELIMELO :

#### 1<sup>ère</sup> ASSEMBLÉE GÉNÉRALE pour l'ASSOCIATION LORMELIMO

L'association LORMELIMELO est née début 2022, après avoir fonctionné quelques mois, sous forme de collectif. Le 13 janvier, pour souffler sa première bougie, elle a tenu son Assemblée générale, présidée par Jacques BRELAUD et Odile FRAVAL. À son actif, déjà quelques beaux succès : 2 trocs aux plantes, Animation Nuits de la lecture 2022, collaboration au Mandala géant initié par David BALADE, Exposition « les Lormelois ont du talent », lancement d'un atelier patchwork. Jacques BRELAUD en a profité pour remercier les adhérents, fortement mobilisés et motivés, ainsi que la municipalité pour son aide logistique. Un des nouveaux membres du CA propose la création d'un site internet.

Sollicités, les adhérents ont soumis de nombreux projets qui seront dévoilés, au fil de

l'année. À noter, l'organisation de « Pucés de couturières et Loisirs créatifs » qui se dérouleront le Dimanche 5 Mars 2023, à la salle polyvalente. Les participants ont approuvé, entre autres, les propositions de David Balade, pour la reconduction, durant l'été 2023, d'un mandala celtique ainsi que le projet d'une fresque. Il a également été acté l'idée de s'associer à la Fête de St Lunaire, début juillet 2023, pour créer un moment de convivialité grâce à l'organisation d'un pique-nique et d'un après-midi jeux, et de proposer aux habitants de la commune de décorer leur boîte aux lettres... Les autres projets vont être affinés, dans les prochaines semaines. Pour clôturer la séance, la galette a été offerte aux participants.

#### Projet atelier « COUTURE CREATIVE »

Un atelier ouvert à TOUS, même aux débutants. L'association « Lormélimélo » propose de



mettre en place cet atelier. Confection de « sacs, doudous, vêtements customisés..... tout est possible. RDV mardi 7 février 2023 à 14 h 30 à la salle du Conseil, Mairie de St Lormel. Ensemble nous fixerons le calendrier, le matériel à apporter, les activités. La participation est gratuite. Nous demandons seulement de prendre l'adhésion annuelle à l'association (10 €) Pour plus d'information : Catherine au 06 28 20 52 72

#### ATELIER PATCHWORK :

L'atelier patchwork, initié par LORMELIMELO, a établi son calendrier pour le 1<sup>er</sup> trimestre 2023. Il se déroulera, 13/2, 27/2, 13/3 et 27/3, de 14H à 16H, salle du Conseil Mairie de ST LORMEL. N'hésitez pas à venir vous joindre

à nous, ou à nous rendre visite pour découvrir. Atelier gratuit. Seule l'adhésion à l'association (10€ pour l'année) est demandée. Renseignements : au 06 73 36 53 36 ou au 02 96 80 46 84

#### 1<sup>ères</sup> PUCES DE COUTURIÈRES ET LOISIRS CRÉATIFS :

Dimanche 5 mars 2023 de 9h à 17h, Salle polyvalente de St Lormel. Vous avez des tissus, revues, accessoires en lien avec couture ou loisirs créatifs à céder à petit prix. Profitez de l'opportunité : 5 € la table de 1,80 m... Règlement et inscription disponibles dès à présent auprès de Danielle : 0622 067 778 ou Odile 0673 365 336. Et n'hésitez pas à en parler autour de vous.



## VIE COMMUNALE : **associations et entreprises**

### La Menuiserie FAVREL fête ses 20 ans !



*"Créée le 3 janvier 2003 à Plancoët par Jean-François FAVREL, la menuiserie s'installe et prend racine à Saint-Lormel deux ans plus tard. De la restauration de meubles et menuiserie d'art, à la restauration de bâtis anciens et rénovation immobilière, Jean-François FAVREL a su s'adapter à la demande de ses clients. Reconnu pour la qualité de son travail, son exigence de la perfection, sa connaissance de l'histoire de l'art et pour ses précieux conseils techniques, Jean-François FAVREL a été sollicité et a œuvré auprès des monuments historiques, collectivités et particuliers.*

*Il est de circonstance de rappeler son titre de meilleur apprenti de France et surtout de le féliciter pour ses 20 ans de prospérité !"*

### **SAISON CULTURELLE DINAN AGGLO Plancoët-Plélan :**

#### • ANTICYCLONE

**Compagnie Silence et Songe  
Excursion magique**

Vendredi 10 février 20h30  
- Théâtre des Jacobins /  
Dinan 8 €/6 €

Voyage exploratoire et jubilatoire aux frontières du réel et de l'imaginaire.

#### • KT GORIQUE / DYNJAH Rap à gogo

Vendredi 10 février 20h30 -  
Le Labo / Dinan  
11 €/8 €/6 €

Soirée rap bien frappé avec deux jeunes étoiles montantes.

#### • TOUT LE MONDE NE PEUT PAS ÊTRE ORPHELIN

**Les Chiens de Navarre  
Théâtre désinvolte et volcanique**

Mercredi 1<sup>er</sup> et jeudi 2 mars  
20h30 - Théâtre des Jacobins  
/ Dinan / 30 € / 26 € / 6 €

Un merveilleux réveillon glisse sans retenue et explose tous les codes sociaux avec une désinvolture sans limite.

#### • MORE AURA Association Des Clous Clown à panser

Dimanche 5 mars 16h30 -  
Salle Solenval / Plancoët  
18 €/14 €/6 € - Une maman clown écorchée par la maladie de son fils sort ses gants de boxe pour un combat émouvant.

#### Renseignements :

02 96 87 03 11 (Théâtre des Jacobins) ou 02 96 84 00 57 (Office de Tourisme de Plancoët) / saison-culturelle.dinan-agglomeration.fr

#### **FC ST LORMEL :**



L'association FC ST LORMEL (club de foot) en sommeil depuis plusieurs années a été dissoute. Ses avoirs (1153,77 €) ont été versés à l'Amicale laïque des parents d'élèves du RPI Créhen / Saint-Lormel pour soutenir les projets pédagogiques.

#### **AMICALE LAIQUE des parents d'élèves du RPI :**

##### • LOTO

Salle des fêtes de Créhen le dimanche 26 mars 2023 à 14h. 2500€ de bons d'achats à gagner. Ouverture des portes dès 10h30 avec petite restauration. Réservation auprès de DOM ANIMATIONS au 06 83 17 17 95

##### • BENNE A FERRAILLE

Du lundi 3 Avril au vendredi 14 Avril 2023 - secteur Saint Lormel. Parking derrière l'église, à côté du cimetière. Possibilité de mettre votre ferraille par-dessus la benne ou contacter une personne aux horaires de permanences indiqués sur la benne.

#### • VENTE D'OBJETS PERSONNALISÉS

Courant Mai, mise en vente d'objets personnalisés par les enfants du RPI.

#### • FÊTE CHAMPÊTRE ouverte à tous

Dimanche 18 Juin 2023 dès 11h  
• Terrain de foot de SAINT LORMEL. Une restauration sera organisée le midi et de nombreux stands seront proposés tout au long de l'après-midi pour les grands et les petits. Des tickets de tombola seront vendus en amont par les enfants du RPI. Toute personne qui serait intéressée pour nous aider, participer, tenir un stand... est la bienvenue. Nous sommes également preneurs de lots, de bons d'achats, de cadeaux pour offrir lors de nos animations.



#### ➔ INSCRIPTIONS À L'ÉCOLE

**Les nouvelles inscriptions à l'école pour l'année 2023-2024 se font en mairie.**

*Les documents à fournir par les parents sont : le livret de famille, un justificatif de domicile et un certificat de radiation de l'école précédente le cas échéant.*